

Forme juridique

Association conforme aux articles 60 et ss du Code Civil Suisse. L'association est politiquement et confessionnellement neutre. Son siège social est à Sion. Existe depuis 1967.

Buts

- Grouper toutes les personnes ayant des intérêts commerciaux sur le territoire de la commune de Sion
 - Représenter et défendre les intérêts commerciaux de ses membres auprès de la Municipalité.
 - Favoriser et promouvoir des activités de nature à animer la Commune, d'y assurer une bonne qualité de vie pour ses habitants et ses commerçants.
 - Resserrer les liens de solidarité qui doivent unir tous les milieux commerçants entre eux et avec ses résidents.
 - Echanger des idées et réalisations avec d'autres associations.
1. Information et accueil
 - Secrétariat et site internet
 2. Animations
 - Braderie, Noël Express, atelier du Marché de Noël, partenariat avec différentes manifestations, bons cadeaux, etc...
 3. Promotion
 - Film publicitaire, spots, annonces, flyers, concours Facebook.

Membres

Toutes personnes physiques ou morales ayant des intérêts sur la commune de Sion, qui révèlent du commerce, des services, de l'exercice d'une profession libérale. 145 membres en 2017

Sympathisant, toute personne qui souhaite soutenir l'association, membre passifs et membres d'honneur.

Organes

L'assemblée générale qui se réunit 1 fois par an.

Compétences

- ✓ Élit le président et les membres du comité, constitué au minimum de 5 membres.
- ✓ Prend connaissance du rapport d'activité du comité.
- ✓ Formule des propositions quant à l'activité de l'association.
- ✓ Fixe les cotisations (pour 1017 : 1 – 3 pers. 200.-, 4 – 5 pers. 300.-, 6 – 10 pers. 500.-, Grande surface et Banque 1'000.-)
- ✓ Examine et approuve les comptes annuels ainsi que le budget.
- ✓ Désigne deux vérificateurs des comptes.
- ✓ Tranche les recours.
- ✓ Révise les statuts
- ✓ Dissout l'association.

Le Comité se réunit 1 fois par mois (sauf 1 mois en été). Il est composé de :

| | |
|--|----------------|
| Raphaël Vouillamoz (lien avec la SD/AMS) | Président |
| Mario Pernatozzi | Vice-président |
| Blanchet Marie-Gabrielle | Secrétaire |
| Noël Jobé | Site internet |
| Emmanuelle Pont | Caissière |
| Jacqueline Chou (lien avec la SD) | Membre |
| Laurent Sapin | Membre |
| Gianni Cacciatore | Membre |
| Frédéric Fauchère | Membre |

Compétences :

- ✓ Prend toutes mesures utiles en vue de réaliser ses buts.
- ✓ Instruit les affaires soumises à l'AG, présente les propositions et rapports y relatifs.
- ✓ Convoque l'assemblée générale et assemblées d'informations.
- ✓ Il règle toutes les questions qui ne sont pas du ressort d'autres organes.
- ✓ Il se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres.
- ✓ Il contrôle le budget et la gestion des comptes
- ✓ Il traite les affaires courantes

Les membres du comité ne sont pas rétribués, sauf remboursement de frais effectifs.

L'association est engagée par la signature collective à deux du Président (en son absence du Vice-président) et du caissier.

Organe de contrôle

Les vérificateurs de comptes, nommés pour 2 ans, contrôlent les comptes annuels et présentent un rapport écrit lors de l'assemblée générale.

Budget

Recettes : cotisation des membres et bons-cadeaux

Charges : administration et secrétariat, site internet, publicités, soutiens, animations.